

section académique de

LIMOGES SPÉCIAL NON-TITULAIRES

w.limoges.snes.edu facebook.com/sneslimoges

twitter.com/sneslimoges

EDITO

Cette année encore, le Recteur de Limoges n'a pas l'intention de réunir la Commission Consultative Paritaire Académique (CCPA) pour examiner la carrière (affectations, changements d'échelon des CDI, congés formation, éligibilité aux concours réservés, non renouvellements de contrat, CDIsation...) des personnels enseignants, d'éducation et d'orientation non-titulaires. Pourtant, sans attendre les nouveaux décrets en préparation -et pour lesquels la FSU et ses syndicats se sont beaucoup investis afin d'obtenir qu'ils soient améliorés-, plusieurs académies ont fait le choix de la transparence et d'une gestion plus favorable de leurs agents non-titulaires. Pourquoi ce refus dans notre académie ?? Deux années de suite, notre Recteur prétend s'affranchir de tout contrôle paritaire par vos élus ? C'est inacceptable. Inutile de vous dire que, sans contrôle des élus des personnels, rien ne garantit le respect du barème pour l'affectation des contractuels. C'est un recul inadmissible! Le SNES-FSU condamne avec la plus grande vigueur cette volonté de ne pas consulter la CCPA, une instance paritaire consultative certes, mais gage de respect d'un traitement équitable de tous. Nous demandons solennellement à Monsieur le Recteur de réunir la CCP pour examiner les mesures individuelles et collectives des contractuels enseignants, CPE et COpsy. A l'heure où le Ministre de l'Éducation Nationale a engagé des discussions pour améliorer les conditions de travail, de rémunération et de gestion des personnels non-titulaires, il n'est pas acceptable que le Recteur de Limoges opte pour l'opacité, le mépris des instances paritaires et la paupérisation des personnels précaires.

De sérieux dysfonctionnements ont été constatés cette année : la CCP n'a en effet pas été réunie pour examiner la liste des éligibles aux concours réservés de la session 2014. Pour la session 2013, la FSU avait pu vérifier et faire corriger quelques erreurs, ce qui avait permis à des candidats « oubliés » de se présenter aux concours. Dysfonctionnements aussi en ce qui concerne la gestion quotidienne des collègues avec la remise en cause de leur rémunération et de la réglementation : non prise en charge des frais de déplacement, non attribution de l'heure de décharge pour exercice sur plusieurs établissements y compris sur des communes non limitrophes, contrat ne couvrant pas la durée de suppléance, contrat inférieur à une année scolaire pour une affectation sur un BMP, classement dans une catégorie inférieure, tentative d'évitement d'une CDIsation, même indice de rémunération après plusieurs années de service, prise en charge de l'ARE, décompte des droits aux congés maladie, non attribution des congés formation pourtant prévue par la loi, avenant révisant à la baisse la quotité d'un CDI, non renouvellement de contrat sont les problèmes majeurs les plus fréquents qui nécessitent d'être mis à plat et discutés pour obtenir des avancées...

Le SNES et la FSU ont à plusieurs reprises, interpelé le Recteur sur ces dysfonctionnements. Celui-ci s'est engagé, voilà plusieurs mois, à réunir un groupe de travail pour examiner l'ensemble des problèmes rencontrés par les agents non-titulaires. Mais à ce jour, c'est le silence radio. La FSU et ses syndicats vont s'adresser à nouveau au Recteur pour lui demander de respecter ses engagements. Mais comme vous le savez, seul le rapport de force compte et nous avons besoin de tous les personnels pour le créer. N'hésitez pas à nous rejoindre pour faire respecter vos droits.

La précarité n'est pas une fatalité...c'est un choix politique.



Concours réservés : l'hécatombe

Le bilan des recrutements réservés s'est fait le 12 juin au ministère. Le SNES-FSU note déjà le manque de volonté de résorber la précarité puisque sur les 2960 postes proposés aux concours réservés et examens professionnalisés, 1098 postes ne sont pas pourvus !!! Cela correspond à plus de 37 % des postes offerts aux concours réservés et examens professionnalisés... soit plus d'un tiers des postes. A noter que sur les 23 admissibles de l'académie de Limoges 13 ont été recalés. Peu de reconnaissance donc, pour ces agents laissés en situation de précarité, qui pourtant œuvrent pour notre service public d'éducation dans des conditions souvent difficiles, et n'auraient pas été maintenus en poste s'ils n'avaient prouvé leur valeur professionnelle. Ce sont, en premier lieu, les critères trop restreints d'accès aux recrutements réservés, dénoncés par le SNES-FSU dès 2011, et non l'insuffisance du niveau des candidats qui expliquent le grand nombre de postes vacants. Le SNES constate aussi qu'il est difficile de mener de front la préparation de concours exigeants et une activité professionnelle devant les élèves, tout aussi exigeante.

Il faut établir des listes complémentaires sur l'ensemble des concours internes ou réservés et titulariser, au plus vite, au lieu de recruter avec des contrats précaires en septembre pour des postes non pourvus par les concours externes! La FSU et ses syndicats du second degré (SNES, SNEP et SNUEP) luttent depuis des années pour la résorption de la précarité. Nous demandons un véritable plan de titularisation qui n'écarte personne. Le courrier du 15 mai 2013 adressé au Ministre, rappelait également nos demandes d'assurer des formations ainsi que des préparations au dossier RAEP et épreuves de concours dans toutes les disciplines, de prévoir de prendre toutes dispositions utiles afin que les admissibles aux recrutements réservés soient assurés dès maintenant d'un contrat à temps complet, renouvelé à la rentrée scolaire et sans interruption. Nous rappelons la revendication du SNES-FSU d'entrée directe en année de stage (donc avec dispense des épreuves du concours), pour les contractuels ayant le plus d'ancienneté. Actuellement, le SNES et la FSU ont déposé des amendements pour soumettre au débat parlementaire ses propositions afin d'élargir les conditions d'accès aux recrutements réservés de la loi du 12 mars 2012 :

- suppression de l'exigence des 2 ans de service avant le 31 mars 2012
- suppression de la limitation imposée par les temps incomplets (quotité d'au moins 70% d'un temps complet et de la référence au seuil de 50%
- ouverture de l'accès aux recrutements réservés pour les vacataires (recrutement dont nous avons fait reconnaître l'illégalité)
- Suppression de l'exigence d'être en contrat au premier trimestre 2011.

Les non-titulaires peuvent compter sur le SNES, le SNEP, le SNUEP et la FSU pour poursuivre avec eux le combat pour leur titularisation.

Contactez le SNES-FSU 40, avenue Saint Surin 87000 Limoges Tél: 05 55 79 61 24

Courriel: s3lim@snes.edu/s2-19@limoges.snes.edu. Brive 26 avenue Guynemer Tél: 05 55 86 19 59

Préparation aux concours internes

Les inscriptions aux préparations des concours des métiers de l'enseignement sont closes depuis le 7 juin 2014! Nous vous conseillons cependant de vous renseigner au 05.55.01.86.15 ou iufm-concours.internes@unilim.fr pour savoir si la formation sera assurée dans votre discipline (il faut un minimum de 8 inscrits) ou si vous pouvez vous inscrire encore. Ces préparations sont assurées par l'ESPE du Limousin et permettent de constituer le dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP) ainsi que de préparer l'oral.

La formation continue est un droit! Ne le laissez pas vous échapper!

Elections Professionnelles

Vous allez être appelé à élire vos représentants à la CCP (scrutin sur sigle) ainsi qu'aux Comités Techniques. Vous aurez donc l'opportunité de renforcer la FSU, fédération syndicale majoritaire dans notre profession et qui a toujours été à vos côtés pour vous soutenir et défendre un service public de qualité. En effet, la FSU mène depuis plusieurs années un rude combat syndical pour améliorer les conditions des non-titulaires. Le décret sur la vacation va être prochainement abrogé et un cadre de gestion rénové sera bientôt mis en place. L'action résolue du SNES-FSU, du SNEP-FSU et du SNUEP-FSU a pesé, et cette victoire doit nous conforter dans la détermination à obtenir un véritable plan de titularisation ambitieux.

En décembre 2014, je vote...FSU !!! Et je fais voter FSU et ses syndicats.







FICHE SYNDICALE 2014

Le Recteur veut s'affranchir pour la deuxième année consécutive de tout contrôle paritaire dans les opérations de gestion des non-titulaires. Le SNES-FSU, le SNUEP-FSU et le SNEP-FSU l'interpellent à nouveau pour exiger la tenue d'une CCP afin de procéder à l'affectation des contractuels et pour examiner les mesures individuelles et collectives les concernant (changement d'échelon, classement en catégorie, CDI-sation, éligibilité aux concours réservés, réemploi, congé formation, frais de déplacement, décharges statutaires...). Dans l'attente, nous vous conseillons de bien compléter cette double page et de nous la renvoyer au SNES (40, avenue Saint Surin 87000 Limoges) **avant le lundi 30 juin 2014.**

Nom:			••••••
Catégorie : Enseignement	☐ Education	☐ Orientation	
Discipline d'enseignement :		•••••	•••••
Dernier diplôme obtenu :	concours réservés ?		
♦ Marié / PACS ♦ Célibataire ♦ Enfants à charge	Situatio famille APU (Autorité Parentale l	2	Se syndiquer pour connaître et défendre ses droits
	Services antérieu		Snes For Chicago

	Ancienneté	2011/2012	2012/2013	2013/2014
MA CDI				
Contractuel en CDD				
Vacataire				

Précisez les vœux d'affectation que vous avez transmis au Rectorat, par ordre de préférence :

Vous êtes en CDI

La durée dans un échelon est de trois ans. En renseignant cette fiche, vous donnez à vos élus les outils nécessaires à la vérification de votre situation et l'opportunité d'intervenir le cas échéant pour faire réparer les erreurs ou les oublis de l'administration. Le pouvoir d'achat des agents non-titulaires de l'Education nationale s'est nettement dégradé. La FSU et ses syndicats du second degré (SNES, SNUEP et SNEP) sont intervenus au ministère, dans le Groupe de travail consacré aux non-titulaires pour demander une convergence vers une grille nationale la plus favorable dans les plus courts délais.

VOTRE SITUATION DE CARRIÈRE				
Évaluation du chef d'établissement : 🗖 Favorable 🗖 Défavorable				
Date de la dernière inspection :				
Date d'entrée en CDI :				
VOTRE SITUATION ACTUELLE				
VOIRE SITUATION ACTUELLE				
Echelon actuel :	Date d'entrée dans cet échelon :			

Vous êtes en CDD

Nous pouvons vérifier votre éligibilité aux concours réservés et à la CDIsation. La FSU souhaite qu'une réflexion sur les exclus de la loi Sauvadet soit menée. C'est en ce sens qu'elle a déposé un amendement pour élargir les conditions d'accès aux recrutements réservés.

Détail des états de services entre le 1 ^{er} janvier et le 31 mars 2011				
Date de début et de fin de contrats	Nature du contrat (CDD ou vacations)	Quotité de service Ex : 11/18 ^{ème} ou 14/18 ^{ème}		

Pour tous

En fonction de la réponse du Recteur, Le SNES-FSU pourrait être amené à organiser une action spéciale non-titulaires à Limoges. Quel type de mobilisation vous semble adapté à la situation (manifestation, sit-in...) ? Y Participeriez-vous le cas échéant ?

